



Hénin-Beaumont

Pôle Entreprendre

C. S. 90109 - 62252 HENIN-BEAUMONT Cedex

Affaire suivie par : Christophe MEURISSE

Tél. 03.91.83.03.90.

Fax. 03.91.83.03.99.

Mail : christophe.meurisse@mairie-heninbeaumont.fr

Le 30 janvier 2018

Nos réf : PE/CM/FG/2017-159

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Madame, Monsieur,

La municipalité d'Hénin-Beaumont met à disposition son domaine public pour y accueillir deux activités non sédentaires pour l'année 2018. Le premier emplacement est situé place Wagon et le second est situé place de l'église à Beaumont. Les deux emplacements seront délivrés pour y accueillir une activité de restauration

Dans un souci de qualité, d'hygiène, de respect des riverains et des visiteurs, la municipalité d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature prenant en considération l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public. Pour ce faire, le dossier d'inscription sera évalué selon les critères suivants :

- 40% sur l'expérience professionnelle, les formations
- 30% sur les produits proposés
- 15% sur la provenance des produits proposés
- 15% sur l'outil de vente

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les articles que vous souhaitez vendre, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives présentant vos articles et illustrant votre outil de vente.

Dans un souci d'harmonisation et d'attractivité, la commission de sélection des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures qui proposeraient une duplication d'un espace de vente comportant les mêmes produits, les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Dossier complet à retourner avant le 15 février 2018, délai de rigueur, à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT**

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes respectueuses salutations.

Steeve BRIOIS

Maire d'Hénin-Beaumont
Député Européen

